Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BP ATPS, veuillez visiter :
bpatps.fr/annales-sujets-et-corriges

BP Agent technique de prévention et de sécurité

Session 2005 • Code sujet : **D1** • Durée : **Épreuve écrite : 3 heures ; épreuve orale : 1/4 d'heure** • Coefficient : **4**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Intervention sur un site : prise en charge d'un site (2 questions) **Page 3**

2. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 4**

Sujet officiel (PDF) : https://bpatps.fr/assets/annales/bp-atps/U11 - Prise en charge d'un site/2005/BP ATPS - U11 - Prise en charge d'un site - Session 2005 - 1-Sujet.pdf

1. Intervention sur un site : prise en charge d'un site

Le sujet annonce une situation et un thème, un dossier de travail à effectuer ainsi qu'un dossier de documentation. L'épreuve écrite évalue particulièrement l'analyse des risques, le choix et les conditions d'installation des matériels, ainsi que la connaissance de la réglementation.

Épreuve écrite

Question Écrit. À partir des dossiers du sujet, traiter la prise en charge du site en tenant compte de l'analyse des risques potentiels, du choix des matériels et des conditions de leur installation, ainsi que de la réglementation à mettre en œuvre.

Repérer les activités, les accès, les personnes exposées et les situations dangereuses décrites dans les dossiers. Évaluer les risques selon leur probabilité et leur gravité, puis retenir des mesures adaptées : supprimer ou réduire le danger, protéger les personnes et prévoir les consignes nécessaires.

Volet	Points à traiter
Risques	Dangers, personnes exposées, situations sensibles.
Matériels	Adéquation aux risques et à la mission.
Installation	Emplacement, alimentation, visibilité, fonctionnement.
Réglementation	Règles applicables au site et à la mission.

Justifier chaque choix par le risque traité et prévoir les contrôles ainsi que les conduites à tenir.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Risques analysés, matériels adaptés et contrôlés, installation conforme et réglementation applicable respectée.

Épreuve orale

Question Oral. Justifier devant le jury les propositions formulées pour la prise en charge du site.

1. Présenter la mission et les risques prioritaires établis à partir des dossiers.
2. Justifier les mesures retenues et l’adéquation des matériels, leur implantation et leur contrôle.
3. Relier les propositions aux règles et consignes applicables.
4. Préciser les vérifications, les procédures d’alerte et les limites des moyens proposés.

Pour chaque choix, s’appuyer sur un élément du dossier, préciser le risque correspondant et expliquer l’efficacité de la réponse.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Justifier chaque proposition par le risque traité, l’efficacité attendue, l’installation prévue et la conformité applicable.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2005)

Bilan de l'épreuve : Le BP Agent technique de prévention et de sécurité, session 2005, repère D1, porte sur l'intervention et la prise en charge d'un site. L'épreuve écrite dure 3 heures et l'oral 15 minutes, coefficient 4. À partir d'une situation, d'un travail demandé et d'une documentation, le candidat analyse les risques, choisit les matériels et leurs conditions d'installation, mobilise la réglementation et justifie ses propositions au jury.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- L'analyse correcte des risques potentiels du site est explicitement évaluée.
- Le choix des matériels doit être pertinent au regard de la prise en charge du site.
- Les conditions d'installation des matériels font partie des critères évalués.
- La connaissance de la réglementation à mettre en œuvre est un critère explicite.

Points de vigilance & attentes du jury

- S'appuyer sur les dossiers Situation, Travail à effectuer et Documentation pour traiter le sujet.
- Identifier les risques potentiels du site et relier les propositions aux besoins constatés.
- Justifier la pertinence des matériels retenus et préciser leurs conditions d'installation.
- Préparer une justification claire des propositions pour l'oral devant le jury.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment commencer l'analyse des risques d'un site ?

Commencez par étudier la situation et le thème présentés dans le dossier, puis relevez les risques potentiels du site. Utilisez la documentation fournie pour étayer l'analyse et orienter les propositions.

Q : Que faut-il expliquer lorsqu'on propose un matériel ?

Expliquez pourquoi le matériel est pertinent pour le site et précisez les conditions de son installation. Vérifiez aussi que la proposition tient compte de la réglementation à mettre en œuvre.

Q : Combien de temps dure l'épreuve et quel est son coefficient ?

L'épreuve écrite dure 3 heures et l'épreuve orale dure un quart d'heure, soit 15 minutes. Le coefficient indiqué dans le cartouche du sujet est 4.

Q : Quels critères le sujet indique-t-il comme particulièrement évalués ?

Le sujet met particulièrement l'accent sur l'analyse correcte des risques potentiels, la pertinence du choix des matériels et de leurs conditions d'installation, ainsi que la connaissance de la réglementation.

Sujet officiel associé (PDF) : https://bpatps.fr/assets/annales/bp-atps/U11 - Prise en charge d'un site/2005/BP ATPS - U11 - Prise en charge d'un site - Session 2005 - 1-Sujet.pdf
Ressources BP Agent Technique de Prévention et de Sécurité : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.